



FO3-sainté.métro.cité

LA FORCE SYNDICALE

• 19 rue Léon Lamaizière • 42000 SAINT-ÉTIENNE • 04 77 41 62 98 •
• mel fo@saint-etienne.fr

Le 22 octobre 2026

OBJET : Réponse au courriel d'Alliance Police Municipale de ce jour

FO Police Municipale est la cible d'une attaque ... !!

Non pas une attaque de l'administration, non pas une attaque des politiques, non pas une attaque de la hiérarchie mais une attaque par un syndicat.

Alliance Police Municipale s'est proposé de critiquer le communiqué que notre organisation a rédigé suite à la clôture de l'enquête administrative qui a eu lieu à la DPSCM.

Seulement, il ne s'agit pas seulement d'une critique, mais surtout d'une mise en cause grave de notre intégrité et par la même de notre légitimité.

Ils écrivent :

« *ET LE DROIT DE SE DEFENDRE DANS TOUT CA?*

Notre ancienne responsable a t-elle réellement eu la possibilité de faire entendre sa version des faits?

ACCUSER EST UNE CHOSE ENTENDRE LES DEUX PARTIES EN EST UNE AUTRE !! »

Ils sous-entendent donc que la Directrice concernée par les signalements n'aurait pas eu la possibilité de se défendre. C'est manquer de respect envers elle que de penser qu'en près de 18 mois de procédure, elle n'a pas su faire entendre sa voix.

La mise en cause de l'intégrité des agents du Centre de Gestion qui aurait donc diligenté une enquête « à charge » est claire dans ce message, ils apprécieront.

Il en va de même pour nos élus qui ont pris la décision d'un repositionnement de la Directrice.

Nous rappelons à toutes fins utiles au Syndicat Alliance police Municipale que la Directrice concernée n'a pas été sanctionnée.

Où étaient ils Alliance pour défendre les intérêts de la Directrice au cours de ces 18 mois ? Nulle part étant donné qu'ils ont apparemment découvert le dossier avec notre communiqué.

Où étaient ils Alliance, lorsque des collègues ont été déplacés et mutés d'une unité à l'autre au cours des 2 ou 3 dernières années ?

Apparemment le sort des agents de catégorie C ne les intéresse pas.

Ils écrivent :

« Alliance Police Municipale tient à rappeler un principe fondamental : toute personne mis en cause doit pouvoir bénéficier d'un traitement équitable et disposer du temps nécessaire pour présenter ses observations et se DEFENDRE !!!! »

Où étaient ils Alliance PM lorsque le Direction elle même à l'automne dernier, a choisi les agents qui devaient être entendus ?

Apparemment le manque d'impartialité et la collusion ne leur pose pas de soucis.

Où étaient ils Alliance PM lorsque le 8 décembre 2025, le Directeur en personne a entendu les agents féminin sous le commandement de monsieur Hamiwka, en dehors de tout règlement et de tout cadre légal, afin d'établir à charge, une responsabilité quasi pénale de leur Chef ?

Apparemment le manque d'équité qu'ils dénoncent aujourd'hui et le respect des règles importe peu à Alliance PM.

Ils écrivent :

« Nous ne minimisons pas les difficultés exprimées par certains collègues; leur parole mérite d'être entendue et RESPECTEE !! »

Cette parole a été entendue et respectée par la procédure initiée par le CDG et l'administration qu'ils mettent en cause.

Par ce courrier Alliance PM n'entend pas et ne respecte pas les agents qui ont déposé un recours auprès du centre de Gestion, mettant en cause toute la procédure.

Ils écrivent :

« UNE MUTATION ET HOP TOUT VA MIEUX ?

A en croire le tract FO PM , le repositionnement d'un cadre constituerait une avancée suffisamment importante pour justifier un communiqué triomphal »

Où étaient ils Alliance pour affronter avec nous tout un système qui a voulu faire taire les agents plaignant et truquer une enquête administrative ?

Apparemment la justice ne les intéresse pas.

Maintenant que nous avons fait l'exégèse de la lettre du syndicat Alliance Police Municipale, je vais m'adresser directement à ce syndicat, car en tant que responsable de la section FO Police Municipale, je prends pour moi les attaques qui ont été menées.

Dans ma candeur naïve, je pensais que le syndicalisme servait le collectif, je pensais que peu importe le syndicat, les agents doivent être représentés, je pensais que nos organisations étaient là pour défendre des principes et non des intérêts particuliers ... Alliance PM m'a enlevé mes illusions.

En tous cas, je comprends bien et avec moi certainement le plus grand nombre, qu'Alliance PM n'a rien compris à la situation. Je me propose donc avec un scrupule qui m'honore d'autant plus qu'il est vain, de vous expliquer succinctement la situation passée :

- 2 agents déposent un recours contre une Directrice auprès du CDG
- Le CDG reçoit leur demande et estime que des éléments existent. Il demande à la collectivité d'instruire une enquête
- 6 mois plus tard toujours pas d'enquête
- Dans l'intérêt de notre adhérent, FOPM exige le début de l'enquête
- La Direction mise en cause choisit les agents qui doivent être entendus
- FOPM réagit
- Le Directeur de la PM entend des agents féminins à charge contre un des plaignants en dehors de tout cadre légal
- FOPM réagit
- Suite au changement de municipalité, les nouveaux élus devant ce sujet décident de confier l'enquête à un tiers de confiance (le CDG)
- Suite aux recommandations du CDG la Directrice est déplacée mais n'est pas sanctionnée.

Je comprends aussi que votre syndicat se positionne comme un syndicat de cadre qui défend leurs intérêts catégoriels et personnels. C'est votre droit.

Les agents de Saint-Etienne savent désormais comme nous l'avons vu, qu'il vaut mieux être gradé pour être défendu par Alliance PM (et mal défendu selon moi).

P.S. Je pense que nos camarades de la CFTC et de la CGT, partis prenantes de l'affaire seront ravies elles aussi de lire vos lignes.

Syndicalement

Le responsable de la Section FO PM VSE
Nicolas DUMAS

